

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE EN CREUSE EN 2017

3750

La Creuse a consommé environ 3 750 GWh d'énergie en 2017. Cette consommation est globalement stable depuis 2005. Les transports et le résidentiel sont les secteurs les plus consommateurs avec respectivement 1 455 GWh et 1 208 GWh. Environ 1888 GWh de produits pétroliers ont été consommés, dont 1342 GWh dans le secteur des transports.

La Creuse a produit 838 GWh d'énergie renouvelable en 2017 dont 216 GWh d'électricité renouvelable (26 %) et 622 GWh d'énergie renouvelable thermique (74 %). L'hydraulique, le photovoltaïque et l'éolien représentent chacun environ un tiers de la production électrique du département. La production d'énergie thermique repose quant à elle essentiellement sur le bois particulier et collectif avec respectivement 441 GWh et 126 GWh de production en 2017.

838

22

La production d'énergie renouvelable creusoise couvrait 22 % de la consommation d'énergie finale du département en 2017. La production d'électricité couvrait 31 % de la consommation électrique de la Creuse.

DES ORIENTATIONS À DÉCLINER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse est un document cadre qui n'est pas opposable réglementairement, comme peuvent l'être le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ou les documents d'urbanisme par exemple.

Le schéma invite donc les territoires à prendre en compte la question énergétique (production d'énergies renouvelables, réseaux...) dans leurs projets de territoire et à les traduire dans leurs documents d'urbanisme, par exemple via les Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux), qui sont à même d'édicter des règles favorisant les énergies renouvelables (cadastres solaires, orientation d'implantation de nouveaux bâtiments...), voire de créer des zones dédiées au développement de projets de production d'énergies renouvelables. → Axe 6



Pôle des Énergies Renouvelables de la Creuse



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA CREUSE

LA SYNTHÈSE

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit, avec la réduction des consommations énergétiques, dans les objectifs de transition énergétique tant au niveau européen, que français (accords de Paris pour le climat, Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie...). À l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET N-A) donne de grandes orientations pour le développement des énergies renouvelables, en accord avec les objectifs nationaux.

Le schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes concernées par la thématique des énergies renouvelables (élus, services de l'État, spécialistes de l'énergie, associations de protection de l'environnement...) et a pour objectif de donner un cadre de référence pour permettre de décliner les stratégies et objectifs énergétiques sur les territoires en Creuse.

LES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES

Atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici 2050

Les orientations issues du groupe de travail et de la consultation des élus creusois visent à atteindre une production d'énergies renouvelables en Creuse au moins égale à la consommation totale d'énergie finale du département d'ici 2050.

Réduire la consommation d'énergie de 30 % d'ici 2050

Pour cela, et en accord avec les orientations nationales et régionales, l'objectif est de réduire la consommation d'énergie creusoise d'environ 30 % d'ici 2050 (par rapport à 2017). → Axe 3

Développer un mix énergétique

En parallèle, l'objectif est de développer raisonnablement l'ensemble des filières d'énergies renouvelables sur le territoire, en fonction de leur potentiel de développement et dans le respect de la vie des territoires. → Axes 2, 4 et 5

SOMMAIRE DU SCHÉMA

- AXE 1 :** Le diagnostic
- AXE 2 :** Le potentiel de développement des EnR
- AXE 3 :** Les économies d'énergie
- AXE 4 :** Les orientations départementales
- AXE 5 :** L'adhésion sociétale
- AXE 6 :** La relation avec les autres documents

LEXIQUE

LE DÉVELOPPEMENT D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE

Le bois énergie

Première énergie renouvelable en Creuse, le bois énergie dispose d'une ressource importante (forêts, bois bocager...) et d'un prix compétitif par rapport aux autres combustibles.

La filière creusoise est dynamique, et serait toutefois à structurer davantage autour de la gestion durable du bois et du respect de l'équilibre entre les différents usages du bois.

Par ailleurs, la faible densité des bâtiments en Creuse limite le développement de réseaux de chaleur pour de nouvelles chaufferies collectives biomasse.

La méthanisation

Le « gisement » potentiel pour la méthanisation est important en Creuse, notamment avec la ressource en effluents d'élevage.

La filière est dynamique et les évolutions réglementaires permettent de faciliter l'injection de biogaz dans le réseau de gaz, bien qu'il soit peu développé en Creuse.

La gestion des intrants et leur diversité pour l'équilibre du méthaniseur reste délicate et il est indispensable que les cultures principales restent en priorité à destination de l'alimentation humaine et animale.

L'énergie hydraulique

L'énergie hydro-électrique est la filière historique de production d'électricité renouvelable en Creuse. Son potentiel de développement réside principalement aujourd'hui dans l'entretien des barrages et l'optimisation des turbines existantes.

Le développement de micro-centrales hydroélectriques sur des moulins à eau est également possible, sous réserve du maintien de la continuité écologique des cours d'eau, ce qui peut entraîner des difficultés de mise en œuvre ou des coûts importants.

L'éolien

La Creuse possède un « gisement de vent » intéressant et des espaces disponibles dans le respect des contraintes réglementaires, comme la distance de recul minimale de 500 mètres des habitations ou les contraintes de radars.

La filière est dynamique mais souffre d'une acceptabilité sociétale parfois difficile. Le développement de cette filière doit notamment se faire dans le respect des paysages.

La photovoltaïque

Grâce à un ensoleillement suffisant, la filière photovoltaïque en Creuse est particulièrement dynamique.

Le schéma invite à privilégier au maximum les terrains anthropisés ou dégradés (friches) et les toitures pour n'utiliser les terrains naturels, agricoles ou forestiers qu'en dernier recours afin de limiter la consommation d'espace.

L'impact paysager des projets doit également être étudié avec attention.

Par ailleurs, le développement de l'agrivoltaïsme pourra rendre compatible des projets photovoltaïques avec certaines activités agricoles.

Une difficulté du développement du photovoltaïque en toiture (pour les particuliers notamment) peut résider dans le cas de toitures anciennes et/ou amiantées, nécessitant des travaux préalables qui peuvent entraîner des surcoûts importants.

La géothermie

La géothermie de faible importance (sur sondes) dispose d'un potentiel de développement important sur l'ensemble du territoire creusoise. Si les investissements initiaux sont plus élevés que pour d'autres systèmes, l'entretien est facile et le retour sur investissement peut être intéressant, d'autant plus que la géothermie peut aussi permettre le rafraîchissement. La consommation d'espace est très limitée avec des sondes verticales et plus élevée dans le cas d'échangeurs horizontaux. Concernant les projets collectifs, la faible densité des bâtiments peut limiter la création de réseaux de chaleur performants.

L'aérothermie

Si cette filière dispose de nombreux avantages (coûts d'installation modérés, facilité d'entretien), son efficacité en Creuse semble médiocre, même si les températures de plus en plus douces pourraient améliorer les rendements. Ainsi, lors de températures extérieures froides, le système repose essentiellement sur l'électricité. Un système de chauffage d'appoint est souvent nécessaire pour une production totalement renouvelable.

Le solaire thermique

Comme pour le photovoltaïque, le solaire thermique pourrait être davantage développé en Creuse compte tenu de l'ensoleillement et des surfaces de toitures disponibles.

Le dimensionnement du système doit être étudié au plus près des besoins ; à défaut, un chauffage d'appoint peut s'avérer nécessaire.

La gazéification

Filière actuellement inexistante en Creuse, elle pourrait se développer dans les années à venir au vu du « gisement » important de résidus des filières bois et des possibilités croissantes d'injecter le gaz produit dans le réseau de gaz naturel.

Cette filière (industrielle) encore immature dépendra comme le bois énergie de la structuration de la filière bois autour de la gestion durable de la ressource.

L'hydrogène vert

La filière de production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables dispose de plusieurs atouts pour un développement dans les années à venir. Elle permettrait du stockage d'électricité, d'injecter du gaz dans le réseau ou encore comme carburant...

Ce sera forcément une filière « industrielle » de part les investissements nécessaires et les risques (l'hydrogène est fortement inflammable).